

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DEVE 9 Dénomination « jardin Françoise Héritier » attribuée au jardin de la ZAC Didot situé 1, place de la Garenne (14e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « jardin Françoise Héritier » au jardin de la ZAC Didot situé 1, place de la Garenne (14e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

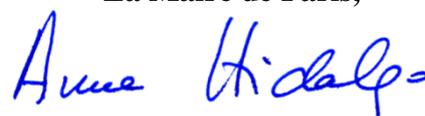
Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD au nom de la 4^e commission ;

Délibère :

Article 1 : La dénomination « jardin Françoise Héritier » est attribuée au jardin de la ZAC Didot situé 1, place de la Garenne (14e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO